Mars 2014 - 150.000 exemplaires
E.R./V.U.: Sophie Stone-Wilmès, 19 Av. du Saphir, 1640 R(h)ode

UF

PROVINCE DU BRABANT FLAMAND VLAAMS BRABANT

BULLETIN D'INFORMATION

LES CONSEILLERS PROVINCIAUX UF DÉFENDENT LES CRÈCHES DE LA PÉRIPHÉRIE

PAGE 3

www.uniondesfrancophones.be

UF !
L'UNION
DES FRANCOPHONES
VOUS INFORME

EN DIRECT DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

Photo : Lander Loeckx

BUDGET PROVINCIAL 2014 DISPENDIEUX !

Intervention de ***Sophie Wilmès*** *pour l'UF*

DÉCEMBRE 2013

Tenant compte de la diminution des compétences et des moyens disponibles de notre institution, l'étude du plan pluriannuel nous montre clairement qu'après avoir dépensé en une année l'entièreté de nos réserves (30 millions), nous allons considérablement augmenter notre niveau d'emprunt , passant ainsi de 73 M à 114 M soit une augmentation nette du niveau des dettes pour la mandature de 56%. En d'autre mot, la politique proposée par la majorité nous appauvrira d'un total de 66 millions.
Où allons-nous ?
Ne va t'on pas une fois de plus charger les communes, même de manière indirecte ? L'UF ne prétend pas que l'exercice est facile, mais, nous avons de fortes craintes sur ce que l'avenir nous réserve. Allons nous continuer à dépenser près de 1 M € par an au soutien à la politique du «Vlaams Karakter» ?
Cette politique s'insinue partout et va malheureusement bien au delà de la promotion du néerlandais en tant que langue et atout culturel.
Nous demandons à cette majorité de pouvoir en reconnaître les limites et d'avoir le courage d'en refuser les excès. Il en va non seulement du respect de la constitution, du respect des libertés individuelles mais aussi de manière plus générale du type de société dans laquelle nous voulons vivre. N'avons nous pas dans cette province d'autres challenges qui mériteraient un effort financier supplémentaire ? La gestion des inondations, le soutien au développement économique ou au logement, la lutte contre la pauvreté… les défis sont nombreux.
L'UF rappelle son attachement à des solutions concertées avec la Région de Bruxelles Capitale et des communes concernées dans le dossier du Ring autour de Bruxelles. L'UF insiste également pour que dans la politique de mobilité, la majorité fasse preuve de sens pratique sans sacrifier sur l'hôtel des bonnes intentions le quotidien déjà si souvent difficile de nos habitants en terme de déplacement.
L'économie locale de proximité, joue un rôle extrêmement important. Pour ce faire, le « detailshandelsbeleid » est un atout solide pour nos communes. UF propose que soit lancé, à l'instar de la province du Limbourg, le même type d'étude et de subsides au bénéfice du (re)développement des marchés dans nos communes.
Trouver un logement abordable reste une préoccupation pour tous. Les initiatives prises à différents niveaux en vue d'améliorer l'accessibilité aux logements ne doivent en aucun cas être prétexte à une politique d'assimilation forcée voir de discrimination. Dans ces temps difficiles pour beaucoup, UF souhaite attirer l'attention de la députation sur le risque plus grand pour des isolés de se retrouver dans une situation financière difficile. Il est établi que ce sont principalement les femmes et leurs enfants qui en sont les premières victimes. Que ce soit au travers de la lutte contre la pauvreté, mais aussi les programmes d'aides à la santé, de soutien au logement ou encore de soutien à la création de place d'accueil pour petits, nous demandons qu'une intention particulière soit réservée à ces personnes fragilisées.
Pour toutes ces raisons, l'UF n'a voté ni pour le plan pluriannuel, ni pour le budget 2014.

> Retrouvez le texte complet sur www.uniondesfrancophones.be

Aidez-nous ! Versez votre don au BE 52 2100 1214 0109

Abonnez-vous ! Si vous souhaitez recevoir régulièrement le Bulletin UF de la Province par envoi adressé par la poste ou dans votre boîte électronique, mentionnez ici vos coordonnées et renvoyez ce talon à Sophie Wilmès, 19 Av. du Saphir, 1640 R(h)ode

☐ Mr ☐ Mme Prénom : _____

Nom : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

ou écrivez-nous à info@uniondesfrancophones.be

MENACE SUR LES CRÈCHES

CERTAINES POURRAIENT FERMER EN RAISON DE L'EXIGENCE DE CONNAITRE LE NÉERLANDAIS.

Le parlement flamand a adopté le 20 avril 2012 un nouveau décret sur l'accueil de la petite enfance. Celui-ci prendra effet dès avril 2014.
Une des modifications importantes de ce décret concerne l'obligation de posséder une autorisation pour pouvoir exercer le métier d'accueillant.
Ceci n'était pas le cas auparavant. Une des conditions à l'obtention de cette autorisation concerne la connaissance du néerlandais par les responsables et accueillants des milieux d'accueil.
Dès avril, le ou la responsable de crèche devra ainsi faire la démonstration de sa connaissance du néerlandais par un diplôme ou certificat attestant d'un niveau B1 B2 selon les normes de référence européennes. De plus, au moins une des personnes en contact avec les enfants (en fonction du nombre d'enfants) devra également prouver de sa connaissance du néerlandais à un niveau B1 A2.
Sans ce fameux sésame l'autorisation d'exercer ne sera pas délivrée aux accueillants, leur interdisant ainsi d'exercer leur métier et mettant dans des situations impossibles les parents ayant besoin d'un système d'accueil pour leurs enfants afin de pouvoir travailler.
Ceci pose à très court terme un très gros problème aux accueillants mais aussi aux parents de la province du Brabant flamand et de la périphérie bruxelloise en particulier.
En effet, alors que cela n'a, jusqu'à présent, posé aucun problème, la méconnaissance du néerlandais de ces accueillants entraînera des fermetures de places d'accueil.
A titre d'exemple, sur les 226 places disponibles à Rhode-Saint-Genèse à ce jour, 107 sont directement menacées par ce nouveau décret, soit près de 50%.

M O T I O N

Les élus de la province du Brabant Flamand :

- comprennent la nécessité de réglementer et simplifier l'organisation de l'accueil de la petite enfance.
- attire l'attention du parlement flamand sur le fait que la non-connaissance du néerlandais n'a jamais été un obstacle a une offre en place d'accueil parfaitement en adéquation avec les normes de sécurité en vigueur rendant ainsi la connaissance du néerlandais superfétatoire dans l'exercice de ce métier.
- demande le retrait pur et simple de ces dispositions particulières afin que les accueillantes allophones puissent continuer sans menace de fermeture à exercer leur métier de manière professionnelle comme elles le font depuis toutes ces années.
- rappelle que à défaut une grande partie de l'offre actuelle en place pour l'accueil de la petite enfance disparaîtra allant ainsi à l'encontre d'un des objectifs poursuivis par ce même décret à savoir plus de places d'accueil pour tous.

Ceci est totalement inacceptable quand on sait les difficultés que connaissent déjà les parents pour trouver une place d'accueil pour leurs enfants !
Les discussions qui ont suivies cette proposition ont été parfois houleuses. Des comparaisons aussi stériles qu'inexactes ont bien sûr été faites.
Nicole Geerseau a réagi au nom de l'UF estimant celles-ci caricaturales.
Elle a rappelé également que les parents faisaient le choix librement et en connaissance de cause de la langue parlée dans la crèche.
Elle rappelle que nous parlons de crèches reconnues par Kind et Gezin à l'heure actuelle ; donc des crèches répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.
Il n'est pas normal que les exigences de connaissance de la langue néerlandaise soient imposées alors que dans la plupart de ces crèches ou chez les mères d'accueils il n'y a pas d'enfants néerlandophones.
Les communes à facilitées possèdent une population fluctuant de 65 à 80 % de francophones.
Il est aberrant que les autorités flamandes ne face aucune différence pour les crèches et mères d'accueil établies en territoire des commune à facilitées. Dans leur esprit les facilités sont déjà supprimées !!!
Sophie Wilmès a rappelé le cas des ces accueillantes qui après parfois 25 ou 30 ans à exercer leur métier se verraient contraintes de fermer leur porte perdant ainsi leur source de revenus.
Elle a également souligné la difficulté pour ces dernières de suivre une formation en cours du soir après des journées éreintantes. Elle refuse d'accepter que l'on considère que ces dernières n'ont pas atteint le niveau de néerlandais requis par refus pur et simple de connaître la langue. C'est mal connaître le terrain.
La motion fut rejetée par 60 voix contre 5 (UF).

COMMISSIONS PROVINCIALES

CARACTÈRE FLAMAND
JEUNESSE ET SPORT
ECONOMIE

Sophie Wilmès

Chef de Groupe au Conseil Provincial 1er Echevine à Rhode-Saint-Genèse

www.sophiewilmes.be
contact@sophiewilmes.be

CONSIDÉRATIONS FAUSSES ET IRRESPECTUEUSES...

SEPTEMBRE 2013

Lors du vote sur un nouvel accord de coopération entre les communes et la province dans le domaine sportif, la chef de groupe UF est intervenue sur la note accompagnant le projet de décision.

Sous l'intitulé «données factuelles» on peut lire que "ce n'est pas seulement à cause du caractère multiculturel et urbain de leur société mais surtout à cause de la situation particulière des néerlandophones qui également au niveau sportif ne reçoivent pas assez de la part des autorités communales et des administrations qu'il est prévu que dans les 6 communes à facilités de la périphérie flamande que l'accord de coopération puisse être signé par un conseil du sport néerlandophone ou la vzw de Rand."

UF s'étonne et est en total désaccord avec cette déclaration.

L'objectif est-t'il d'insinuer que les néerlandophones des communes à facilités reçoivent moins que les autres ?

Les majorités de ces communes travaillent au bénéfice de tous de manière égale, qu'ils soient francophones, néerlandophones ou qu'ils parlent n'importe quelle langue.

Ce n'est pas seulement leur choix, c'est une obligation.

Est-ce que cet accord est à l'avantage unique ou principalement des néerlandophones ?

Nous espérons que non. Il faut se rappeler que dans le cadre de ces accords, des activités seraient organisées par la province et les communes.

Ces activités doivent donc être proposées dans les deux langues.

AUGMENTATION DES SOMMES PAYÉES PAR LES COMMUNES POUR LE TRAITEMENT DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES.

NOVEMBRE 2013

Une commune peut faire appel à la Province pour la gestion de ses dossiers. Ils sont alors traités par un agent sanctionnateur provincial.

Celui-ci établira le montant de l'amende à payer et se chargera du suivi.

En contrepartie la commune s'acquitte d'un montant de 45 € par dossier traité.

La commune, récipiendaire du montant de l'amende (la plupart du temps 60€) pouvait ainsi sanctionner les abus dans un relatif équilibre financier puisque le différentiel de 15 € servait à couvrir les coûts administratifs lors du suivi du dossier.

La députation a proposé d'augmenter à 65 euros le montant à payer par les communes par dossier.

UF a refusé arguant que toutes les infractions sanctionnées seraient dès lors à la sources de dépenses supplémentaires injustifiées pour les communes.

En effet, dans ce cas là, les amendes perçues ne couvriront plus les coûts.

Selon UF, ceci va à l'encontre de l'objectif des sanctions administratives et renforce la dynamique inacceptable de faire supporter financièrement par les communes ce que d'autres niveaux de pouvoir ne veulent plus prendre en charge.

NON À L'EXCLUSION DES ALLOPHONES DE VLABBRACCENT.

NOVEMBRE 2013

UF s'est abstenu lors du vote relatif aux modifications statutaires de "Vlabraccent".

En effet, il n'est pas acceptable que cette asbl ayant pour but d'être une plate forme de rencontre et d'échanges entre les acteurs culturels de la province soit uniquement réservée aux acteurs culturels néerlandophones.

D'UNE COMMUNE À L'AUTRE

MEISE

FIN DE LA JUNGLE COMMUNAUTAIRE AU JARDIN BOTANIQUE

92 hectares, 18.000 espèces de plantes, l'une des plus importantes collections végétales au Monde, jusque-là fédérale, est devenue une institution flamande depuis ce 1er janvier. Le gouvernement fédéral a entériné juridiquement et financièrement le transfert du Jardin Botanique. Ce transfert était pourtant prévu dès 2001 dans les dans les accords du Lambermont et la 5ème réforme de l'Etat.

Retrouvez les bulletins précédents sur le site de l'UF

RING : UF RAPPELLE L'IMPORTANCE DE LA CONCERTATION

NOVEMBRE 2013

L'optimalisation ou l'extension du ring aura un impact considérable sur la Région Bruxelles-Capitale. Il est donc fondamental que cette dernière ainsi que les communes concernées soient consultées. Elles devraient par ailleurs pouvoir donner un avis contraignant dans ce dossier. Sophie Wilmès rappelle que ces concertations cadreraient parfaitement avec le principe de la création d'une communauté métropolitaine, dont les principes sont contenues dans les derniers accords gouvernementaux. Il y est prévu que les trois régions se consultent sur, entre autres, la mobilité, la sécurité routière et les travaux sur les accès depuis, vers et autour de Bruxelles.

LE «VLAAMS KARAKTER» PARTOUT OÙ L'ON PEUT EN METTRE...

NOVEMBRE 2013

Lors du vote relatif au soutien par subsides aux jeunes artistes du Brabant flamand, la NVA a proposé un amendement au règlement visant à y obliger l'utilisation du néerlandais comme langue véhiculaire. Si cette proposition ne fût pas acceptée par la majorité provinciale, cette dernière a néanmoins complété son texte par : «Le néerlandais sera de préférence utilisé dans les communications. La première langue utilisée pour les informations pratiques de l'évènement comme «entrée» ou «porte» est le néerlandais.» Pour UF, ces amendements démontrent, s'il le fallait encore, l'obsession du conseil provincial au sujet du caractère flamand de la périphérie. Sophie Wilmès a d'ailleurs rappelé que le choix des individus de l'utilisation d'une langue ou d'une autre pour communiquer est et doit rester libre !

RAPPELS ET OUBLIS

FÉVRIER 2013

L'objectif du plan RESOC est de booster l'économie provinciale en collaboration avec les partenaires sociaux et les autres acteurs de la vie socio-économique de la province. L'UF souligne que la théorie de ramener sur les grands axes l'ensemble du trafic routier n'est pas toujours bénéfique dans la réalité. Exemple à Beersel-Alsemberg, le carrefour Vastiau-Godeau/place Winderickx où la mise en œuvre de cette théorie a créé d'énormes files sur l'avenue de la Forêt de Soignes. Ceci au détriment de la population mais aussi des commerçants. Ceci est tout à fait contraire aux objectifs poursuivit par ce plan. Sophie Wilmès rappelle que les cours de langues doivent être considérés uniquement comme mesures de soutien pour les chercheurs d'emplois et certainement pas comme un objectif à atteindre avec obligation de résultat. Ceci d'autant plus que comme indiqué dans ce plan, il existe des offres d'emplois à Bruxelles et en Wallonie.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT, CENTRE DE FORMATIONS PIVO

Nicole Geerseau-Desmet
Conseillère Provincial
Première Echevine
à Wezembeek-Oppem
nicolegeerseaudesmet@skynet.be

FINANCES, FISCALITÉ, PERSONNEL, FORMATION ET INFORMATIQUE.

François van Hoobrouck d'Aspre
Conseiller Provincial
Conseiller Communal
f.vanhoobrouck@skynet.be

QUELS SONT VOS USAGES CULTURELS ET LINGUISTIQUES ?

L'Université de Reims Champagne-Ardenne (France)
souhaite comprendre les usages culturels et linguistiques de vos communes au quotidien.

Répondez rapidement et anonymement
au questionnaire en ligne sur le site du laboratoire Habiter

www.univ-reims.fr/habiter
Rubrique «Actualités, Questionnaire en ligne»

Contact / Info : clotilde.bonfiglioli@univ-reims.fr

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
EA 2076 HABITER Aménagement & Géographie politique

D'UNE COMMUNE À L'AUTRE

ST. PIETERS-LEEUW - DILBEEK

RÔLE LINGUISTIQUE CONTESTÉ D'UN DIRECTEUR VIVAQUA

Le Collège de Leeuw-Saint-Pierre a décidé de déposer une plainte au Conseil d'Etat contre la nomination d'un nouveau directeur de la compagnie des eaux VIVAQUA. En cause, le fait que ce directeur soit de régime linguistique français. La commune de Dilbeek – dirigée, elle aussi par une majorité N-VA CD&V – s'est associée à cette démarche. Les chances, pour les deux communes, d'obtenir satisfaction sont minces. Selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, celui-ci devrait déclarer la plainte non recevable vu que les communes n'ont pas d'intérêt à la cause.

HAL - BEERSEL

102.479 CYCLISTES

Ce n'est pas le chiffre des participants au dernier Gordel, mais bien le résultat d'un comptage effectué entre le 1 mai et le 30 juin 2013 par la Province. C'est à hauteur du SAS de Ruisbroek qu'ils étaient les plus nombreux. En semaine, 58% roulait à moins de 20Km/H, 36 % entre 20 et 30 Km/H. Le we, ils étaient 72% à circuler en-dessous de 20Km/H. L'enquête a permis d'établir que 66% des cyclistes avaient entre 35 et 54 ans, dont 82% d'hommes.
Plus de la moitié roulait avec un vélo de course ou un mountain bike. Seul 8 % utilisait un vélo électrique. La distance moyenne était de 19,9 km mais 36% effectuait plus de 20 Km, 89,5% parcourait cette distance plusieurs fois par semaine et 31 % chaque jour.

GROS CHAMBARDEMENTS EN PERSPECTIVE ET INQUIÉTUDES AU VLAAMS-BRABANT

Sophie Wilmès
pour l'UF
FÉVRIER 2014

La Région flamande et la communauté flamande représentées par le gouvernement flamand, et la province du Brabant flamand ont signé en date du 21 mai 2013 un accord sous la forme d'un «Bestuur Akoord» tel que prévu dans la décision du gouvernement flamand du 25 juin 2010, concernant les communes, les provinces et les CPAS. Cet accord comprend un volet commun à toutes les provinces et un volet spécifique à la province du Brabant flamand et entrera en vigueur en date du 1er janvier 2014 pour une période de six années. (31 décembre 2019). L'accord précise les modalités suivant lesquelles la province du «Vlaams-Brabant» doit exercer ses compétences dans les différents domaines qui lui sont attribués. Le but avoué de l'accord est de diminuer les interférences entre la Région flamande et la province du Brabant flamand ainsi qu'entre les autres provinces.
Le Volet Général de l'accord, chapitre I, concerne principalement l'attribution de subsides et la stimulation par les provinces des activités sportives locales. Il comporte 6 volets dont G Sport (pour les personnes handicapées), le soutien aux communes, des subsides destinés aux infrastructures sportives locales et supra-locales,...
Le chapitre II concerne la jeunesse flamande et le soutien à apporter aux jeunes artistes.
Le chapitre III concerne le domaine du bien-être et la santé dont la Communauté flamande et la province se répartissent les tâches.
Le chapitre IV concerne le patrimoine immobilier, les monuments et les sites paysagers ainsi que la création de dépôts archéologiques. Le système des «koppelsubsidies» est supprimé (lorsque la province donnait 1 € de subside, la Région donnait également 1€). Les subsides seront dorénavant payés exclusivement par la région flamande et non plus par la province qui n'en recevra plus que pour ses propres monuments. Les subsides aux citoyens individuels sont supprimés.
Le Volet Particulier confie à la province du Brabant flamand la mission d'accenteur le «Vlaamse karakter» de la province.
L'accord se réfère au décret du 7 mai 2004 qui a transformé l'asbl «de Rand» en agence autonome de droit privé au travers de laquelle la province exerce et stimule le «Vlaamse Karakter» au sein de la province et de la périphérie bruxelloise. Cette mission consiste à accentuer par diverses actions le fait que le néerlandais y est la langue officielle et que cette région fait partie intégrante de la Flandre.
La perspective de la Réforme de l'Etat interne à la Flandre inquiète les provinces car elle instaure un nouveau cadre.
Celui-ci est 'il un point de départ à la suppression des provinces ? La dotation de la Flandre aux provinces via le "Provinciefonds" est ainsi passé de 95 millions € à 37,5 millions €.
Les élections de 2014 seront cruciales pour les provinces dont le sort dépendra de la nouvelle majorité qui sera constituée et dont l'avis sera décisif.
L'existence des provinces dont la création remonte à 180 ans est inscrite dans la Constitution. Or la 6ème réforme de l'Etat a transféré cette compétence à la Flandre qui veut leur donner une connotation territoriale et faire abstraction de toute considération institutionnelle.
Avec une majorité de 2/3 des voix le parlement flamand pourrait supprimer les provinces qui nagent aujourd'hui dans un flou artistique.

LOGEMENT

Le conseil provincial a décidé de lancer une étude portant sur l'analyse des tendances démographiques et immobilières au sein de la Province.
Son résultat devrait donner une image des tendances récentes sur le marché du logement et une analyse de l'impact des mesures règlementaires prises en matière d'urbanisme et de logement sur la période écoulée.
Cette étude devra également donner une estimation des besoins supplémentaires en logement par typologie et par noyau pour la période 2013-2025 avec une approche jusqu'en 2050 dans la province.

PROTECTION, ENTRETIEN ET RESTAURATION DU PATRIMOINE

Le conseil a décidé de dissoudre l'asbl «Monumentenwacht» et de reprendre ses activités au sein des services provinciaux pour des raisons d'économie.

REDISTRIBUTION DES COMPÉTENCES ENTRE LA RÉGION FLAMANDE ET LA PROVINCE

Le conseil provincial a décidé de supprimer le règlement relatif à l'octroi d'un prêt supplémentaire pour la construction ou l'achat d'une habitation. Il a par contre approuvé le nouveau règlement octroyant un prêt sans intérêt aux agences immobilières sociales pour effectuer des travaux de rénovation dans les logements qu'elles prennent en location.

AIDE SOCIALE
SANTÉ
LOGEMENT

Philippe Thiéry
Conseiller Provincial
Président du CPAS
de Linkebeek
pthiery@telenet.be

MOBILITÉ 2020

Ce projet de création d'un réseau de tram rapide est destiné à réduire considérablement le trafic automobile de et vers Bruxelles, il est considéré comme prioritaire par la Région flamande et la Province. Le 6 décembre 2013, une nouvelle étape importante vient d'être franchie la définition par le gouvernement flamand de trois tracés prioritaires :

- La partie Nord du Ring reliant Jette à Zaventem (aéroport)
- Une ligne directe reliant «Brussels Airport» au centre de Bruxelles.
- La connexion Willebroek - Bruxelles via l'A12

Les tracés qui prévoyaient de traverser Kraainem et Wezembeek-Oppem de part en part au travers de quartiers résidentiels et de la zone écologique du Vurenveld ne sont finalement pas retenus et vraisemblablement ne verront jamais le jour.
Les infrastructures existantes ont clairement été privilégiées. Lors d'une question posée par Frédéric Petit aux dirigeants de «De Lijn», il mentionnant le refus catégorique des Collèges de Kraainem et Wezembeek-Oppem de ces véritables saignées au travers de leurs territoires, le nouveau bourgmestre de Wezembeek avait reçu l'assurance que «De Lijn» agirait en concertation et prendrait le cas échéant contact avec les communes concernées. Le résultat est maintenant connu, ces tracés ne sont pas retenus et (logiquement) «De Lijn» n'a donc pas contacté ces deux communes.
Le dialogue entre «De Lijn» et Bruxelles a été entamé et le projet Mobilité 2020 devrait se concrétiser lors de la prochaine décennie pour le plus grand bien des usagers qu'ils habitent la grande périphérie ou Bruxelles.
Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés de l'évolution de cet important dossier de mobilité.

ENVIRONNEMENT,
AGRICULTURE ET
HORTICULTURE

INFRASTRUCTURE,
EAU ET PATRIMOINE

Frédéric Petit
Conseiller Provincial
Bourgmestre
de Wezembeek-Oppem
fredericpetit@skynet.be

LE GRANDE PÉRIPHÉRIE TOUJOURS MOINS FLAMANDE

Dans tout Hal-Vilvorde, le pourcentage d'enfants né de mères francophones est proche des 30 %. A Leeuw Saint Pierre ce pourcentage atteint 50%, 31 % à Vilvorde,29% à Zaventem et enfin il y a 28% à Machelen de naissances issues de mères francophones.

LES BRABANÇONS FLAMANDS MOINS SOUVENT MALADES

Ils feraient aussi plus d'heures supplémentaires que le reste de la Flandre. Coup dur pour les west-flandriens, réputés durs à la tâche et qui finissent derniers de ce classement. Et surtout, si les heures supplémentaires sont liées à la bonne santé, imaginez ce que va devenir votre rythme de travail...

LU POUR VOUS

Eric Van Rompuy "On aurait pu se passer de la scission de BHV..."

KNACK 23 JANVIER 2014

"Chaque année, j'ai participé au Gordel vêtu d'un T-shirt jaune affichant "Splitsen nu". Il y a dix ans, ce dossier a été amplifié, jusqu'à ce qu'un gouvernement tombe à cause de BHV. Et j'y ai donc collaboré. BHV a dominé la politique belge pendant six, sept ans. J'ai été furieux contre les francophones qui continuaient à dire non. Pas uniquement à la scission de BHV mais aussi à la réforme de l'État. Ils ont bloqué le pays, ce qui a provoqué un vide dans lequel la N-VA a sauté à pieds joints. Entre-temps, la circonscription électorale a été scindée - et c'est bien - mais je me demande si tout cela en valait bien la peine. N'ai-je pas contribué à faire des tonnes de ce qui a pratiquement entraîné un climat pré-séparatiste ?»

BHV judiciaire, cadre renforcé

LA LIBRE 24 OCTOBRE 2013

L'accord conclu prévoit l'engagement de 75 juges francophones à Bruxelles. Mais in fine le rapport entre les magistrats s'établira à 29% de néerlandophones et 71% de francophones alors qu'on était parti d'une répartition de 20 – 80%. Quoiqu'il en soit, il reste à organiser les recrutements. Vu le nombre de personnes à sélectionner, la tâche s'annonce ardue. Mais c'est promis, la réorganisation entrera en vigueur au plus tard le 1er avril 2014.

Courrier du CRISP, sur l'enseignement en Flandre

Ce Courrier hebdomadaire n° 2186-2187 dresse un état des lieux de l'enseignement flamand. Il présente son organisation : structures, acteurs et mécanismes de financement. Il retrace les principaux changements intervenus dans le paysage scolaire et universitaire flamand depuis 25 ans. Il analyse les grandes lignes des politiques éducatives flamandes : démocratisation, égalité des chances, contrôle de la qualité, etc

La situation des francophones examinée à l'étranger

PÉRIPHÉRIE INFO 20 JANVIER 2014

La chercheuse de l'université de Reims, Clothilde Bonfiglioli, qui s'intéresse à nos usages culturels et linguistiques quotidiens dans nos communes est invitée par deux universités pour intervenir dans des colloques internationaux, l'un à Albuquerque aux Etats-Unis (Nouveau Mexique) au mois d'avril et l'autre à l'université de Joensuu en Finlande en juin. Elle devrait également être invitée par l'université de Cracovie au mois d'août.
Son questionnaire attend toujours vos réponses en ligne www.univ-reims.fr/habiter, rubrique "actualités, questionnaire en ligne".

Annulation partielle du Wooncode par la Cour Constitutionnelle

LE VIF 26 NOVEMBRE 2013

Conformément au droit régional flamand (décret Wooncode du 27 mars 2009), les personnes souhaitant acquérir ou louer pour plus de neuf ans des terrains ou des constructions dans 69 communes sujettes à un phénomène de «gentrification» doivent apporter la preuve devant la «provinciale beoordelingscommissie» compétente qu'ils entretiennent avec la commune concernée un lien social, économique ou culturel spécifique. Il en résulte qu'il est plus difficile pour un francophone ou un germanophone d'acheter un terrain en Flandre que pour un flamand d'acquérir un immeuble dans sa région. Depuis 2009, sur la base de cette législation, les commissions provinciales estimèrent que 31 dossiers d'acquisition d'immeubles ne répondaient pas aux critères précités.
Que retenir de tout ceci ? Nicolas de Sadeleer, professeur à l'Université Saint Louis, chaire Jean Monnet, professeur invité UCL : «L'exercice des compétences régionales en matière de logement ne peut faire fi du droit de l'UE et surtout des libertés économiques fondamentales consacrées par cet ordre juridique.
Ceci n'est assurément pas l'aboutissement d'un demi-siècle de conquêtes d'un ordre économique autonome primant le droit belge. Non, il s'agit de nouveaux jalons dans l'intégration progressive de notre économie dans une union économique sans cesse plus étroite où les tendances centrifuges propres à l'État belge connaissent de sérieuses limites».

Paria francophone en Flandre

LA LIBRE 4 OCTOBRE 2013

Sous l'impulsion du Vlaams Belang et avec la bénédiction de la NV-A, le parlement flamand a refusé de désigner un nouveau représentant de l'UF qui aurait eu une voix consultative au sein de la commission nationale du Pacte culturel en vertu de cette fameuse loi de 1975 qui entendait protéger les minorités idéologiques et philosophiques partout dans le pays. Le député UF Christian Van Eyken avait proposé d'y nommer Frédéric Calmeyn, le frère d'Alexis, actuel bourgmestre de Drogenbos à la place de leur sœur Ariane qui en a fait partie sans jamais susciter la moindre réaction mais qui a déménagé depuis. Comme nous l'a précisé le député "les bourgmestres francophones de la périphérie n'ont jamais discriminé aucun de leurs citoyens flamands et encore moins fait du grabuge comme certains élus nationalistes lorsque les réalités électorales les dérangent"…
En tout cas, Christian Van Eyken a pu jauger ses collègues : publiquement, seul un collègue SP.A Kurt De Loor l'a applaudi. Lors du vote secret, seuls 20 membres sur 92 présents ont soutenu Frédéric Calmeyn et 20 se sont abstenus. Des députés flamands visiblement peu au fait que la famille Calmeyn dirige Drogenbos, une des six communes à facilités depuis 1965…

Rédaction de ce numéro clôturée le 8 février 2014